

LA CONTESTATION DES INDICATEURS DOING BUSINESS : UN POSITIONNEMENT POLITIQUE

Malgré les vives critiques « scientifiques », le mode de rédaction des rapports de la Banque mondiale n'avait, jusqu'à une date récente, pas été révisé. Il aura fallu attendre l'adoption au Congrès américain d'une motion visant un des indicateurs pour que les experts de la Banque revoient leur méthodologie et leurs recommandations qui, dans le contexte de la crise financière actuelle, peuvent s'avérer en totale contradiction avec la réalité.

Le rapport *Doing Business*, élaboré par une filiale du groupe Banque mondiale, publie un classement de 181 pays en fonction de la facilité à entreprendre (*ease of doing business*) (1).

Cet index, qui existe depuis 2004, s'appuie sur un courant de pensée minoritaire de l'analyse économique du droit nord-américain intitulé : *Theory of legal origins*, la théorie des origines légales, qui pose en postulat que la réglementation économique d'un pays est déterminée par son appartenance à une tradition juridique, celle des pays de *common law* étant plus favorable aux affaires.

À partir de l'édition 2006 du rapport, *Doing Business* procède à un classement général des différents pays et la France apparaît alors au 44^e rang. Dans l'édition 2009, la France est au 31^e rang.

Cette évolution est la conséquence de divers facteurs :

— une critique menée par les milieux universitaires (réponse de l'Association Henri Capitant, programme dit Attractivité économique du droit de 2005 à 2007 financé par les pouvoirs publics et les professions juridiques) ;

— une réaction des professions juridiques (organisation de colloques à Washington et à Paris par le Conseil national des barreaux (CNB) ; rédaction de rapports par le Conseil supérieur du notariat (CSN)... et de multiples et constants contacts) ;

— et, surtout, une pression politique (au travers de réponses officielles du ministère de l'Économie, et de production d'arguments notamment transmis par le biais de l'administrateur français de la Banque mondiale).

Les critiques scientifiques n'ont jamais beaucoup ébranlé les certitudes de l'équipe *Doing Business*, alors même que la théorie des origines légales a été très sévèrement critiquée aux États-Unis même, par des tenants majeurs de l'analyse économique du droit.

L'adoption, par le Congrès américain, d'une motion visant à faire pression politiquement sur l'équipe *Doing Business* afin qu'elle retire l'indicateur « embauche des travailleurs » (*employing workers*) est la confirmation que la contestation la plus efficace est celle qui est politique.

Le Congrès demande que les États-Unis, par la voix et le vote de leurs représentants au sein des organisations concernées, tendent à obtenir :

— « la suspension de l'emploi de l'indicateur « Embauche des travailleurs » pour classer ou évaluer les performances des pays dans le rapport annuel *Doing Business* de la Banque mondiale jusqu'à ce qu'une série d'indicateurs traduisant de manière raisonnablement exacte les droits des travailleurs tels que reconnus internationalement, en incluant les standards minimum du droit du travail, et leur rôle dans la création et le maintien d'un environnement attractif et stable pour les investisseurs privés. Les indicateurs doivent prendre en compte les expériences des gouvernements qui doivent composer avec les complexités économiques, sociales et politiques du marché du travail. Les indicateurs devraient être développés dans le cadre de discussions et d'échanges avec et entre la Banque mondiale, la Société financière internationale, l'Organisation internationale du travail, le secteur privé et les organisations syndicales ;

— la suppression du sous-indicateur « cotisations sociales et cotisations salariales payées par l'employeur » du rapport annuel *Doing Business* de la Banque mondiale » (2).

Il faut toutefois comprendre le caractère opportun de cette pression du Congrès, dans le contexte actuel de la crise financière, mettant en avant le développement durable et socialement équilibré, ainsi que le caractère éthique des choix des opérateurs économiques.

En effet, l'indicateur « embauche des travailleurs » est construit autour de la facilité à embaucher et à licencier une personne en méconnaissance totale des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cet indicateur a été l'objet de plusieurs critiques, émanant notamment de l'OIT. Selon cette organisation, l'indicateur « embauche des travailleurs » est « un piètre indicateur du climat d'investissement et de la performance du marché du travail en termes de promotion de l'emploi et de travail décent » (3), il semble que pour les concepteurs de cet indicateur « la meilleure solution est systématiquement de réduire la protection au minimum et d'accroître la flexibilité au maximum » (4).

Il est donc apparu impossible de soutenir l'indicateur « embauche des travailleurs » dont les recommandations aboutissaient à favoriser la violation des standards de l'OIT et alors que nombre d'études économiques, dont des rapports du National Bureau of Economics (NBER) ou de la Banque mondiale elle-même, indiquent que croissance économique et absence de protection sociale ne sont pas liées.

(1) V. le site internet de Doing Business : www.doingbusiness.org

(2) House of Representatives 111th Congress - 1st session, Conference Report, June 12th 2009, p. 45. Traduction de Arnaud Raynaud.

(3) BIT, Conseil d'administration, GB.300/4/1, Genève, novembre 2007, § 10.

(4) Ibid.

Le classement *Doing Business*, bien que très vivement critiqué sur le fond comme sur la forme, est devenu une référence pour les gouvernements, notamment des pays en développement. Les pays réformateurs sont bien classés, pour peu que les réformes mises en œuvre favorisent au maximum la déréglementation. C'est pourquoi « des pays tels que l'Afghanistan, Haïti ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont des indicateurs supérieurs à ceux de pays aux économies prospères, aux faibles taux de chômage et à la productivité élevée, comme la Finlande, les Pays-Bas ou la Suède » (5).

Les principaux pays réformateurs sont récompensés par une montée au classement *Doing Business* et théoriquement par des potentialités d'investissements étrangers conséquentes. Mais ce classement, si peu fiable scientifiquement et méthodologiquement qu'il soit, est aussi un outil sur lequel s'appuient les experts de la Banque

mondiale pour « conseiller » les gouvernements des pays en développement et débloquer les prêts consentis par leur organisation.

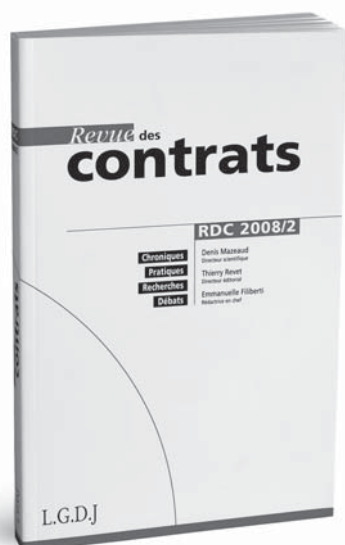
La suppression de l'indicateur « embauche des travailleurs » était donc, pour le moins, attendue et il aura fallu toute la puissance, financière notamment, du Congrès américain pour que les auteurs de *Doing Business* reconnaissent leurs erreurs... et arrêtent leurs recommandations devenues cruellement cyniques au regard de la crise financière. Il n'en reste pas moins qu'ils travaillent d'ores et déjà à un nouvel indicateur tenant compte des recommandations de l'OIT.

Arnaud RAYNOUARD

Directeur du Programme Efficacité économique du droit
de la Fondation pour le droit continental
Professeur à l'Université Paris-Dauphine, I2D

[5] *Revue internationale du travail*, vol. 147 (2008), n° 4, S. Lee, D. McCann, N. Torm, l'indicateur « Embauche des travailleurs » de la Banque mondiale : bilan des travaux et critiques, p. 462.

Revue des contrats



Votre assurance tous risques en droit des contrats

civil • commercial • travail • sociétés • fiscal • famille • bourse • public • crédit • concurrence • consommation • médias • transports • europe • responsabilité • international

Au sommaire

- **Chroniques** (commentaire doctrinal approfondi sur l'actualité législative et jurisprudentielle marquante)
- **Pratiques** (modèles de contrats, exemples de rédaction de stipulations contractuelles...)
- **Recherches**
- **Débats**

Un numéro spécial, publié en janvier, assure l'édition des actes du colloque annuel de la Revue.

Direction scientifique :
Denis Mazeaud
Thierry Revet

4 numéros/an
dont 1 numéro spécial
+ 1 invitation
au colloque annuel

ABONNEZ-VOUS

Informations complémentaires au 01 42 61 93 03
www.lextenso-editions.fr

L.G.D.J

lextenso éditions